

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 FEVRIER 2023 – 18H30

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-trois février, à dix-huit heures trente,

Les membres du Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le dix-sept février deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la résidence L'Arbrasève à Rocheservière (en raison des travaux à l'hôtel intercommunal), sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 17 février 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Étaient présents (14) : Marie-Paule BADREAU – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Bernard CHAMPAIN – Antoine CHEREAU – Bernard DABRETEAU – Marie-Hélène FAVREAU – Béatrice GOIN – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Dominique LANSON – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Cécilia GRENET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Bregeon

Était absent (1) : Anthony BONNET

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Chrystelle LERSTEAU, Coordinatrice des affaires administratives et budgétaire – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

DEL20230223_01 – Installation d'un nouveau membre élu en remplacement d'un membre sortant

TRAJECTOIRE « AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL »

Point d'information – Plan Qualité de Vie au Travail (QVT)

Point d'information – Mise en œuvre des recrutements

Point d'information – Plan d'investissement Qualité de Vie au Travail (QVT)

DEL20230223_02 – Modification du tableau des effectifs

TRAJECTOIRE « AJUSTEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE »

DEL20230223_03 – Réalisation d'actions de prévention santé et autonomie dans les EHPAD : dépôt d'un dossier de demande de subvention à la conférence des financeurs

DEL20230223_04 – Tarification du service Portage de repas

DEL20230223_05 – Modification de la convention de partenariat entre le SSIAD et les infirmiers libéraux

TRAJECTOIRE « RECONFIGURATION ET DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE »

Point d'information – Centre de Ressources Territorial

Point d'information – Calendrier de négociation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)

TRAJECTOIRE RETOUR A L'EQUILBRE FINANCIER

DEL20230223_06 – Budget primitif 2023 – Budget principal Terres de Montaigu, CIAS Montaigu-Rocheservière

DEL20230223_07 – Budget primitif 2023 – Budget annexe Résidence autonomie

DEL20230223_08 – Budget primitif 2023 – Budget annexe EHPAD Multisite Secteur Centre

DEL20230223_09 – Budget primitif 2023 – Budget annexe SSIAD

DEL20230223_10 – Budget primitif 2023 – Budget annexe Résidences non médicalisées

DEL20230223_11 – Budget primitif 2023 – Budget annexe EHPAD Multisite Secteur Ouest

DEL20230223_12 – Budget primitif 2023 – Budget annexe EHPA Secteur Rocheservière

DEL20230223_13 – Vote des tarifs annexes des résidences 2023

Après l'ouverture de la séance par Monsieur le Président, en vertu de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil d'administration nomme Monsieur Daniel ROUSSEAU en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 8 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

DEL20230223_01 - Installation d'un nouveau membre élu en remplacement d'un membre sortant

Monsieur le Président expose que La démission de Catherine PIOT au sein du conseil d'agglomération et par conséquent au sein du conseil d'administration du CIAS, le conseil d'agglomération par délibération du 6 février 2023, a élu un nouveau membre de la Communauté d'agglomération qui siègera au conseil d'administration du CIAS en remplacement du membre démissionnaire.

Les membres élus par le Conseil d'agglomération pour siéger au sein du conseil d'administration de « Terres de Montaigu, CIAS Montaigu-Rocheservière » sont : Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Bernard DABRETEAU – Cécilia GRENET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU.

Les membres représentant les associations visées à l'article L123-6 du CASF sont : Béatrice GOIN (UDAF) – Madeleine GUITTET (Association ADAPEI-ARIA) – Dominique LANSON (Banque Alimentaire, Antenne de Montaigu-Vendée) – Marie-Paule BADREAU (CVS Le Repos) – Jacqueline RAUTUREAU (CVS Agora) – Marie-Hélène FAVREAU (CVS L'Arbrasève) – Colette JADAUD (CVS La Peupleraie) – Bernard CHAMPAIN (CVS Le Val des Maines).

Le conseil d'administration, à l'unanimité, installe le nouveau membre élu : Monsieur Jean-Michel BREGEON.

TRAJECTOIRE « AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL »

Point d'information – Plan Qualité de Vie au Travail (QVT)

Jean de Labarthe explique l'organisation de la concertation. En premier lieu, des groupes de travail sont constitués sur 5 thématiques différentes :

- Pool de remplacement (4 réunions)
- Réorganisation des soins et accompagnement dans les petites résidences (4 réunions)
- Réorganisation des soins et accompagnement à Martial Caillaud et L'Arbrasève (10 réunions)
- Réorganisation des infirmiers dans les petites résidences (2 réunions)
- Réorganisation des cuisines à Martial Caillaud et L'Arbrasève (10 réunions)

Un groupe de concertation s'est réuni pour le suivi des travaux des groupes de travail et les questions transversales dont le régime indemnitaire et les avantages sociaux et le règlement intérieur et les modalités de calcul du temps de travail. La 1^{ère} réunion s'est déroulée le 15 décembre 2022, la seconde le 27 février prochain.

Ces groupes préparent le Comité Social Territorial qui est une instance du dialogue social entre l'employeur et les représentants du personnel. Il est commun avec la Communauté d'agglomération et se réunit tous les trimestres.

Chrystelle Lersteau détaille l'avancée des groupes de travail.

Le pool de remplacement

Il est rappelé que le principe, voté lors d'un précédent conseil d'administration, était de disposer de 5 équivalents temps plein (ETP), sans planning prévisionnel, soit potentiellement 3 personnes disponibles chaque jour pour assurer les remplacements de courte durée, inférieurs à 7 jours, sur l'ensemble des 8 résidences médicalisées ainsi que le SSIAD, jour et nuit. En interne, 6 aides-soignants sont intéressés (représentant 1,6 ETP).

La 1^{ère} phase d'expérimentation en interne se déroulera en avril avec une évaluation intermédiaire durant la 1^{ère} quinzaine de mai et une évaluation finale fixée fin juin. La 2nde phase sera une généralisation pour les aides-soignants en septembre.

Débat :

Antoine Chéreau « L'objectif principal est d'envoyer un signal fort à nos équipes pour leur dire qu'on s'occupe d'elles. Le deuxième objectif est d'avoir le moins longtemps possible d'aide-soignant non remplacé au quotidien pour éviter l'effet d'auto-remplacement qui fatigue les équipes en place.

Pour la mise en œuvre, le pool de remplacement est ouvert autant à des postes extérieurs qu'à des postes internes permettant ainsi de diversifier la manière de travailler dans la collectivité. L'expérimentation en interne est donc importante. »

Chrystelle Lersteau « Un autre avantage, si je peux me permettre, ce pool permet d'avoir toujours les mêmes personnes à intervenir sur les sites et une connaissance des différentes organisations, par conséquent beaucoup moins de fatigue du personnel et donc un meilleur confort pour les résidents »

Marie-Hélène Favreau « Le principe du pool est basé sur le volontariat, il n'y a pas eu de difficulté à recruter ? »

Chrystelle Lersteau « Oui il s'agit du principe de volontariat. Un sondage avait été lancé pour connaître les agents intéressés par le dispositif. Ces derniers se sont déplacés lors d'une réunion de présentation. »

Jean de Labarthe « A la faveur de la réorganisation de la cuisine, que l'on verra tout à l'heure, un poste ne s'est par retrouvé en nécessité de production. On va donc tester également le mode pool pour ce poste en cuisine, avec une seule personne et sur les effectifs déjà existants. »

Chrystelle Lersteau poursuit par la présentation des réorganisations actuellement en cours.

La réorganisation soins et accompagnement des 5 petites résidences a été testée sur deux résidences, celles du Clos du Grenouiller (Boufféré) et La Maisonnée (La Guyonnière). Pour rappel, l'organisation doit permettre pour les résidents de garantir les services qui leur sont apportés (garantie de la continuité de service), d'harmoniser les pratiques pour avoir un même niveau de prestation quelle que soit la résidence, et de raccourcir le temps de jeûne nocturne. Pour les agents et futurs agents, il s'agit de diminuer les coupés et d'établir des roulements de planning, mais aussi d'équilibrer le rythme des journées de travail à 7,5 heures. Cette organisation permet la présence de 2 aides-soignants et 1 agent le matin et 1 agent et 1 aide-soignant le soir, sans coupure de prise en charge.

Pour la résidence Le Clos du Grenouiller, l'expérimentation a eu lieu du 23 au 27 janvier dernier. Elle a été suspendue du fait que ce n'était pas la résidence initialement prévue pour l'expérimentation mais aussi parce que le GMP (niveau de dépendance du résident) était très élevé à cette même période. Cela a mis en difficulté l'équipe pour l'aide au repas du soir d'où la décision de la suspension car non satisfaisant pour les résidents. Un bilan a eu lieu le 10 février, l'équipe travaille en concertation pour réfléchir à l'amélioration de l'organisation. Antoine Chéreau précise *« on ne cherche pas à imposer mais on cherche des solutions qui paraissent meilleures pour l'attractivité. Si cela ne fonctionne pas, l'expérimentation est arrêtée »*.

Pour la résidence La Maisonnée, l'expérimentation a débuté le 1^{er} février pour une évaluation à 15 jours soit le 14 février. Les agents sont satisfaits. Cette nouvelle organisation permet le travail en binôme d'où une prise en charge des résidents plus sécurisante et moins contraignante physiquement pour les agents. L'allongement de la journée de travail et la réduction des coupés, réduit sensiblement les trajets domicile-travail, une économie pour certains agents d'un plein de carburant sur les 15 jours, ce qui est apprécié des agents. Il est toutefois nécessaire de revoir les organisations des agents d'accompagnement pour qui le changement est le plus impactant. Il faut noter qu'à ce stade aucune gêne n'a été exprimée par les résidents sur cette nouvelle organisation. La prochaine évaluation aura lieu début mars avec la responsable de site.

La réorganisation des cuisines des résidences L'Arbrasève et Martial Caillaud a pour objectifs de recentrer le service sur son cœur de métier, à savoir la production des repas et la plonge, harmoniser la production des repas sur l'ensemble des sites afin de gagner en efficacité et coûts de production, correspondre aux effectifs autorisés et revenir à l'équilibre financier. Plusieurs impacts à cette réorganisation : suppression des horaires coupés et des horaires de soir, la cuisine fonctionnera en continue de 7h à 17h ; un rythme de journée de 6h ou 8h ; des repas servis à la française pour les résidents (service sur plat collectif et non à l'assiette) permettant d'adapter la quantité à l'envie du moment et d'avoir un plat chaud plus longtemps ; l'arrêt de 5 contrats à durée déterminée. Le début d'expérimentation est fixé au 1^{er} avril, avec une évaluation à mi-parcours le 13 mai et une évaluation finale fin juin.

Débat :

Jean de Labarthe « Je précise pour l'arrêt des 5 CDD, ce sont des personnes en sureffectifs par rapport à l'effectif autorisé. Il leur a donc été proposé un poste d'agent de service dans la partie EHPAD. A voir si cela leur convient mais tout le monde aura donc une proposition de reclassement avant l'arrêt de son contrat. »

Laure Racaud « Dans la partie budgétaire que l'on verra tout à l'heure, il y a quelques investissements qui permettront de gagner en efficacité sur la cuisine, des bacs de plonge par exemple. Ces investissements ont été travaillés avec les équipes pour être plus efficace tout en gardant la qualité du repas. »

Lionel Bossis « Comment cela a-t-il été accueilli par le personnel, notamment l'arrêt des 5 postes ? »

Laure Racaud « Tout cela a été travaillé en groupe de travail. Les 5 CDD vont être prochainement rencontrés. »

La réorganisation soins et accompagnement des résidences L'Arbrasève et Martial Caillaud a pour objectifs de recentrer les fonctions des agents d'entretien et d'accompagnement sur leur cœur de métier : entretien des locaux et accompagnement des résidents y compris sur le temps de repas, favoriser le travail en binôme des équipes soins et accompagnement. L'organisation impacte les résidents, le même personnel sera présent sur une journée leurs facilitant le repérage, le PASA (Pôle d'Activités Spécialisé Alzheimer ou apparenté) fonctionnera 7 jours sur 7. Pour les agents, le travail sera effectué sur 4 jours en moyenne en binôme, il y aura plus d'agents et d'aides-soignants présents l'après-midi et le week-end, les coupés seront réduits. Sur site en semaine on retrouvera 11 soignants le matin et 7 le soir pour le week-end cela permet la présence de 10 soignants le matin et 6 le soir. Le début d'expérimentation est fixé au 1^{er} avril, avec une évaluation à mi-parcours mi-mai et une évaluation finale fin juin.

La réorganisation des infirmiers des petites résidences EHPAA-EHPAD et UPAD a pour objectifs de travailler sur 4 jours en moyenne, avec des journées de 9h (7h30-12h30 et 13h30-17h30). Le week-end et les jours fériés, la mission est axée exclusivement sur le soin. Concernant les astreintes « nuit », il y aura une astreinte en semaine et une autre le week-end ce qui permet aux infirmières de ne pas être d'astreinte sur un jour de repos. Pour les résidents, les objectifs sont la priorisation et la continuité des prises en soins infirmier. Le début d'expérimentation est fixé au 1^{er} avril, avec une évaluation à mi-parcours mi-mai et une évaluation finale fin juin.

Débat :

Lionel Bossis « Le déplacement lors des astreintes arrive-t-il régulièrement ? »

Laure Racaud « Oui, quasi tous les week-end, pas forcément en pleine nuit mais plutôt sur les horaires du soir, le créneau 19h-21h. »

Jean de Labarthe « Avoir une astreinte est une vraie force de notre organisation. Peu d'EHPAD en ont. L'astreinte pèse trop sur le personnel, si on est un seul EHPAD. Chez nous c'est suffisamment réparti. Cela sécurise énormément les équipes et permet de baisser la pression. Il fallait que ce soit soutenable par les infirmières-responsable de site. Cette organisation-là est liée au fait que la charge mentale était très importante pour ce poste là en particulier, il y a eu des alertes assez fortes dans les mois précédents, avec plusieurs infirmières qui sont arrivées à un niveau de saturation élevé. Il y a eu donc une intention très forte de soulager leurs charges mentales. Leurs journées sont plus importantes, mais c'était déjà le cas. »

Antoine Chéreau « Tout ceci est à titre expérimental. Il s'agit du résultat du groupe de travail. Au final, ce ne sera peut-être pas totalement cela mais on voit bien qu'il y a des solutions puisqu'il y a aussi une notion de quantité. Même s'il y a des modifications à faire, on voit bien qu'on prend soin de ceux qui soignent. On est sur la bonne voie. C'est encourageant. »

Point d'information – Mise en œuvre des recrutements

Laure Racaud présente les derniers recrutements.

Recrutement d'un ergothérapeute dont l'objectif est le maintien des activités de la vie journalière et la prévention des complications liées aux pathologies du grand âge par l'aménagement des aides techniques, des chambres et la formation des agents au matériel technique. Un agent a été recruté depuis le 16 janvier à hauteur de 0,5 ETP.

Recrutement d'infirmières multisite avec pour mission soutenir, seconder et remplacer les infirmières responsables de site et une mission principale pour la prise en charge en soins des résidents. 3 agents ont été recrutés pour un total de 2,8 ETP.

Recrutement d'une infirmière coordinatrice générale avec pour mission d'organiser la coordination des soins sur les deux EHPAD multisite, travailler au parcours des résidents pris en charge, harmoniser les pratiques de prise en charge des résidents et soutenir les infirmières responsables de site dans leurs missions soignantes. Arrivée prévue à la fin du printemps.

Débat :

Lionel Bossis « Le recrutement des infirmières a-t-il été compliqué ? »

Laure Racaud « Il n'y avait pas énormément de candidatures. »

Antoine Chéreau « Il faut bien se rendre compte de ce que cela représente en terme d'enjeu. Parcours sup a vraiment beaucoup changé la nature de la formation d'infirmière. Le CHD de La Roche-sur-Yon recrutait chaque année 50% des promotions de l'IFSI de La Roche-sur-Yon, depuis Parcours sup, le taux est descendu à 25%. Deux phénomènes : l'arrêt en cours d'études et le lieu d'affectation des étudiants. Il faut donc réfléchir à cette situation et notamment sur la prise en charge des stagiaires en formation. On est en concurrence. »

Lionel Bossis « Si je peux me permettre, depuis 2 ans, lorsque l'on est en stage, on vend très mal le métier d'infirmier, le contexte est répulsif. »

Antoine Chéreau « Dans ce contexte concurrentiel, il faut que nous réussissions à montrer au contraire que les conditions de travail peuvent être de qualité. »

Point d'information – Plan d'investissement Qualité de Vie au Travail (QVT)

Laure Racaud expose que l'achat de matériel ergonomique est prévu à hauteur de 87 000 € sur l'ensemble du CIAS. La priorité de la qualité de vie au travail est une priorité dans le budget d'investissement, en lien avec l'ergothérapeute

et le plan de formation pour utiliser au mieux le matériel. Les objectifs sont la réduction des troubles musculosquelettiques des agents et un meilleur accompagnement des résidents.

DEL20230223_02 – Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président expose qu'il appartient au conseil d'administration de modifier les grades de postes permanents présents au tableau des effectifs pour les ajuster au grade des agents recrutés, dans le respect des effectifs autorisés, ainsi ce qui suit :

Affectation	Suppression de poste	Création de poste	Date d'effet
FILIERE MEDICO SOCIALE			
L'Arbrasève	Agent social principal 2^{ème} classe (Cat. C) Temps non complet 32/35	Agent social (Cat. C) Temps non complet 32/35	01/03/2023
Oxalis	Agent social principal 2^{ème} classe (Cat. C) Temps non complet 26.25/35	Agent social (Cat. C) Temps non complet 26.25/35	01/03/2023
Oxalis	Agent social principal 2^{ème} classe (Cat. C) Temps non complet 28/35	Agent social (Cat. C) Temps non complet 28/35	01/03/2023
Le Clos	Agent social principal 2^{ème} classe (Cat. C) Temps non complet 28/35	Agent social (Cat. C) Temps non complet 28/35	01/03/2023
Martial Caillaud	Aide-soignant (Cat. B) Temps complet	Auxiliaire de soins principal 2^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	01/03/2023
Multisite	Technicien paramédical (Cat. B) Temps non complet 21/35	Ergothérapeute (Cat. A) Temps non complet 21/35	01/03/2023
FILIERE TECHNIQUE			
Maintenance	Adjoint technique principal 1^{ère} classe (Cat. C) Temps complet	Adjoint technique (Cat. C) Temps complet	01/04/2023

Le conseil d'administration, à l'unanimité, crée et supprime les postes ci-dessus listés ; dit que pour le poste ouvert sur plusieurs grades, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu ; autorise le Président à recourir au recrutement de contractuels sur ces emplois si la recherche de fonctionnaire s'avère infructueuse, et le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de son niveau de qualification et d'expérience, sans pouvoir dépasser le 8^{ème} échelon du grade retenu ; dit que les dépenses induites seront imputées aux crédits prévus à cet effet au chapitre concerné.

TRAJECTOIRE « AJUSTEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE »

DEL20230223_03 – Réalisation d'actions de prévention santé et autonomie dans les EHPAD : dépôt d'un dossier de demande de subvention à la conférence des financeurs

Suite à la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et au décret du 26 février 2016, l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental ont mis en place une Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie en 2015 sur la Vendée. Cette instance a pour missions de définir et de mettre en œuvre un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans au regard du diagnostic établi.

A ce titre, le CIAS souhaite déposer plusieurs dossiers en réponse à l'appel à candidature de la Conférence des Financeurs pour :

- Renouveler la subvention Siel Bleu et augmenter le temps d'activité physique adaptée pour les résidents des EHPAD et les personnes âgées vivant à domicile,
- Renouveler la subvention pour l'intervention des clowns thérapeutiques au sein des résidences et augmenter leur temps de présence,
- Proposer l'intervention de socio-esthéticiennes au sein des EHPAD et à domicile,
- Mettre en place des ateliers de danse-thérapie au sein des établissements.

Soit une demande de subvention à hauteur de 102 593,40 €.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces projets.

DEL20230223_04 – Tarification du service Portage de repas

Pour rappel, la collectivité a obtenu la déclaration Service à la Personne pour son service de livraison de repas. Cet agrément permet de pouvoir faire profiter les bénéficiaires du service de l'avance immédiate de crédit d'impôt afin de limiter l'impact des augmentations de tarifs nécessaires pour rétablir l'équilibre financier.

Toutefois, pour pouvoir proposer cette avance immédiate de crédit d'impôt, il faut bénéficier d'une habilitation accordée par l'URSSAF (API Tiers de Prestation). Les délais d'attribution de cette habilitation ne coïncident pas avec le planning de déploiement du projet d'harmonisation du portage de repas. Sans cette avance immédiate de crédit d'impôt, la hausse de tarif serait trop importante pour les bénéficiaires.

En attendant la mise en œuvre de l'habilitation, le Président propose de continuer à appliquer les tarifs 2022 du service de Portage de Repas à savoir :

Lieu d'habitation	Tarifs
Montaigu, La Guyonnière, Boufféré, Saint-Georges-de-Montaigu et La Boissière-de-Montaigu	7,20 € / repas + abonnement mensuel
Saint-Hilaire-de-Loulay, L'Herbergement, Montréverd, Rocheservière, Saint-Philbert-de-Bouaine	8,70 € / repas
Hors communauté d'agglomération	9,70 € / repas

Le conseil d'administration, à l'unanimité, abroge la délibération n°DELCIAS_22_059 en date du 27 octobre 2022 votant les tarifs du service Portage de Repas applicables au 1^{er} janvier 2023 et décide de revenir aux tarifs précédemment appliqués tels qu'exposés ci-dessus.

DEL20230223_05 – Modification de la convention de partenariat entre le SSIAD et les infirmiers libéraux

Les soins infirmiers administrés aux bénéficiaires du SSIAD sont assurés par des professionnels libéraux et c'est le SSIAD, et non l'assuré social, qui leur verse leurs honoraires. Cette collaboration doit faire l'objet d'une convention de partenariat conclue entre les cabinets infirmiers et le SSIAD comme le mentionne le code de l'action sociale et des familles.

Pour répondre à cette obligation, une convention, rédigée en 2021, mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022, a pour objectifs de fixer les conditions dans lesquelles les infirmiers libéraux et le SSIAD collaborent et définir les modalités de versement des honoraires des infirmiers libéraux (fixés selon la nomenclature générale des actes professionnels).

Cette convention permet également de demander aux infirmiers libéraux de transmettre leurs factures sous forme dématérialisées via le portail Chorus Pro (obligation prévue par l'ordonnance du 26 juin 2014 relative au développement de la facture numérique).

Pour prendre en compte les retours et les besoins des professionnels libéraux, des modifications doivent être apportées à la convention, notamment pour préciser :

- La prise en charge et la rémunération par la CPTS Terres de Montaigu des temps de réunions pour coordonner les interventions des professionnels auprès d'un bénéficiaire,
- Les cotations à utiliser selon la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP) dans le cadre de certains accompagnements.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, valide la version modifiée de la convention telle que présentée et autorise le Président à signer les conventions partenariales avec les infirmiers libéraux pour l'encadrement de la rémunération des actes réalisés dans le cadre des prises en charge du SSIAD.

TRAJECTOIRE « RECONFIGURATION ET DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE »

Point d'information – Centre de Ressources Territorial

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Départemental de Vendée, le conseil d'administration du CIAS a voté le portage par le CIAS, d'un projet innovant et partenarial pour structurer et améliorer le parcours à domicile des personnes âgées : le Centre de Ressources Territorial (CRT).

Le dossier déposé fin septembre, n'a pas été retenu. Seul le projet du CCAS de La Roche-sur-Yon a été retenu. L'ARS souligne la qualité de notre dossier et nous encourage à poursuivre la démarche pour un prochain financement possible, dont nous ne connaissons pas la date aujourd'hui, ni les modalités d'attribution

Point d'information – Calendrier de négociation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)

Les démarches pour le CPOM sont lancées avec l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental, pour une signature en fin d'année 2023. L'évaluation du besoin en soin et celle en accompagnement à l'autonomie (dit « coupe PATHOS » et « évaluation GIR ») sont en cours et programmées le :

- 3 avril pour Le Repos, Le Clos du Grenouiller et La Maisonnée
- 29 mai pour Martial Caillaud et L'Arbrasève
- 7 juin pour Agora, Le Val des Maines et La Peupleraie

Ces évaluations sont déterminantes notamment pour le calcul de la dotation financière.

Débat :

Lionel Bossis « L'évaluation aura-t-elle lieu tous les ans ? »

Antoine Chéreau « Non tous les 5 ans »

Daniel Rousseau « Qu'est-ce que PATHOS ? »

Antoine Chéreau « PAHOS est une modalité de calcul de la dépendance »

Jean de Labarthe « Plus précisément, la dépendance est ce que je peux faire seul ou pas. PATHOS est lié à la maladie, c'est à dire en fonction de la maladie que j'ai, quels sont les infirmiers dont j'ai besoin. On associe les infirmiers à PATHOS, tout ce qui est soins, pansements, piqûres, psychiatrie, etc. et les aides-soignants à GMP (GIR moyen pondéré) pour le quotidien »

Colette Jadaud « Cette évaluation tient compte des personnes présentes, et des chambres vides ? »

Laure Racaud « Tout à fait au jour de l'évaluation. Par exemple, un décès d'un résident qui avait beaucoup de soins le jour de l'évaluation, va faire chuter l'évaluation. Le mieux est d'être au complet. »

TRAJECTOIRE RETOUR A L'EQUILBRE FINANCIER

DEL20230223_06 – Budget primitif 2023 – Budget principal Terres de Montaigu, CIAS Montaigu-Rocheservière

Pour rappel, dans un souci d'harmonisation et d'optimisation de la gestion comptable, conseil d'administration avait voté une simplification budgétaire, passant de 10 budgets en 2022 à 6 budgets en 2023 et 4 budgets en 2024.

En conséquence, les anciens budgets annexes Portage de repas, Cuisines Partagées et UPR sont désormais regroupés au sein du budget principal du CIAS et font l'objet d'une comptabilité analytique.

Le service « cuisine » regroupe désormais l'ensemble des 4 lieux de production de repas : Oxalis, La Peupleraie, Martial Caillaud et L'Arbrasève. Un travail d'analyse budgétaire a été fait afin d'affecter les dépenses afférentes à chaque activité sur le budget adéquat et de trouver un équilibre financier. Pour rappel, les cuisines de L'Arbrasève et Martial Caillaud étaient en déficit important depuis de nombreuses années. Le budget a été travaillé en harmonisant les dépenses alimentaires sur l'ensemble du CIAS. Un travail de réorganisation du personnel a été établi afin de pouvoir respecter le budget tout en maintenant la qualité de prestation. Des investissements sont prévus pour renouveler l'équipement des cuisines qui ont pour certains plus de 7 ans. Le renouvellement total des équipements est prévu sur 3 ans, y compris des équipements moins consommateur d'énergie.

Dans le cadre des orientations budgétaires adoptées en conseil d'administration de septembre 2022, le budget cuisine intègre une augmentation des prix de l'alimentaire de 25% et des énergies de 25% (limitées par le bouclier énergétique).

Le budget intègre également les recettes des repas écoles et périscolaire, dont les tarifs seront revus et appliqués à compter de septembre. Une discussion sur les modalités d'application est en cours avec les différents interlocuteurs. Le vote des tarifs sera présenté au prochain conseil d'administration.

Le service « portage de repas » regroupe l'ensemble du portage de repas du CIAS.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte tant en dépenses qu'en recettes, le budget primitif général (43150) de Terres de Montaigu, CIAS Montaigu-Rocheservière pour l'exercice 2023 ainsi qu'il suit :

Fonctionnement	3 959 400,00 €
Investissement	299 400,00 €
Total	4 258 800,00 €

DEL20230223_07 – Budget primitif 2023 – Budget annexe Résidence autonomie

Le budget annexe Résidence autonomie correspond à la résidence Oxalis.

Le budget primitif 2023 prend en compte les orientations votées par le Conseil d'administration, notamment sur le coût de l'énergie et de l'alimentation. Cela amène une augmentation de 15% des recettes qui a autant d'impact sur les tarifs proposés au vote ci-après. Cette augmentation est possible car la résidence Oxalis n'est que partiellement habilitée à l'aide sociale. Afin de ne pas affecter plus encore l'augmentation des tarifs pour le résident, le taux d'occupation des logements n'a été abaissé qu'à 94%. Le taux d'occupation de 80% de la fin de l'année 2022 d'Oxalis est préoccupant.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte tant en dépenses qu'en recettes, le budget annexe RESIDENCE AUTONOMIE (43153) pour l'exercice 2023 ainsi qu'il suit :

Fonctionnement	554 730,00 €
Investissement	29 100,00 €
Total	583 830,00 €

DEL20230223_08 – Budget primitif 2023 – Budget annexe EHPAD Multisite Secteur Centre

Le budget annexe EHPAD Multisite Secteur Centre correspond aux résidences de Montaigu-Vendée.

Les investissements correspondent à :

- L'acquisition de matériel ergonomique, de soin et de mobilisation, présentée dans le cadre du plan de Qualité de Vie au Travail,
- Le renouvellement et l'acquisition de bancs adaptés aux résidents
- Le renouvellement du mobilier de chambres temporaires et de vaisselles
- L'acquisition obligatoire de défibrillateurs

Le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte tant en dépenses qu'en recettes, l'Etat Primitif des Recettes et des Dépenses (EPRD) du budget annexe EHPAD Multisite Secteur Centre (43151) pour l'exercice 2023 ainsi qu'il suit :

Fonctionnement	6 739 275,88 €
Investissement	169 500,00 €
Total	6 908 775,88 €

DEL20230223_09 – Budget primitif 2023 – Budget annexe SSIAD

Le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte tant en dépenses qu'en recettes, le budget annexe SSIAD (43156) pour l'exercice 2023 ainsi qu'il suit :

Fonctionnement	474 990,02 €
Investissement	0,00 €
Total	474 990,02 €

DEL20230223_10 – Budget primitif 2023 – Budget annexe Résidences non médicalisées

Le budget annexe Résidences non Médicalisées correspond aux 8 places non médicalisées situées dans chacun des 5 EHPAD multisite de Montaigu-Vendée (excepté Le Repos). Le budget primitif 2023 est fixé en corrélation totale avec le budget « hébergement » des EHPAD Multisite Montaigu-Vendée, rapproché au nombre de places

Le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte tant en dépenses qu'en recettes, le budget annexe RESIDENCES NON MEDICALISEES (43157) pour l'exercice 2023 ainsi qu'il suit :

Fonctionnement	923 900,00 €
Investissement	35 300,00 €
Total	959 200,00 €

DEL20230223_11 – Budget primitif 2023 – Budget annexe EHPAD Multisite Secteur Ouest

Le budget annexe Multisite Secteur Ouest correspond aux résidences L'Arbrasève (Rocheservière) et Martial Caillaud (L'Herbergement).

Les investissements correspondent principalement à :

- L'acquisition de matériel ergonomique de soin et de mobilisation, présentés dans le cadre du plan Qualité de Vie au travail
- L'acquisition d'un nouveau système de borne anti-fugue
- L'amélioration du système de gestion technique centralisée
- Le renouvellement du mobilier des chambres temporaires

Le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte tant en dépenses qu'en recettes, l'Etat Primitif des Recettes et des Dépenses (EPRD) du budget annexe EHPAD Multisite Secteur Ouest (43152) pour l'exercice 2023 ainsi qu'il suit :

Fonctionnement	6 696 256,42 €
Investissement	130 500,00 €
Total	6 826 756,42 €

DEL20230223_12 – Budget primitif 2023 – Budget annexe EHPA Secteur Rocheservière

Le budget EHPA (secteur Rocheservière) correspond aux 10 places non médicalisées situés à L'Arbrasève. Le budget primitif 2023 est fixé en corrélation avec le budget « hébergement » de L'Arbrasève, rapproché au nombre de places.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte tant en dépenses qu'en recettes, le budget annexe EHPA Secteur Rocheservière (43158) pour l'exercice 2023 ainsi qu'il suit :

Fonctionnement	231 300,00 €
Investissement	9 000,00 €
Total	240 300,00 €

Focus sur l'investissement

L'investissement global du CIAS s'élève à 672 800 € dont :

- Renouvellement équipement cuisine (four, chambre froide, etc.) : 61 500 €
- Bien être des résidents (petits aménagements extérieurs, mobilier, places temporaires) : 35 000 €
- Bâtiments : sécurité, aménagement (sécurisation porte, ascenseur, défibrillateur, etc.) : 108 000 €
- Numérique sur 2023-2024 (wifi, logiciel, matériel) : 200 000 € (financement à 100% par l'Etat)
- Qualité de vie au travail (matériel ergonomique) : 87 000 € (subvention possible)

DEL20230223_13 – Vote des tarifs annexes des résidences 2023

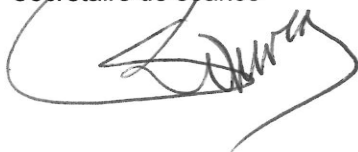
L'augmentation des prix des denrées alimentaires amène le Conseil d'administration à prendre des décisions d'augmentation des tarifs. L'assemblée est informée que le tarif pour le personnel a été calculé au prix coutant, sans service. Les abonnements téléphonique et internet ne subissent aucune augmentation (à part l'harmonisation des tarifs).

Le conseil d'administration, à l'unanimité, fixe les différents tarifs à compter du 1^{er} mars 2023, ainsi qu'il suit :

Repas	
Repas personnel (dont personnel extérieur)	5,00 €
Repas visiteurs tarifs semaine	8,00 €
Repas visiteurs tarifs dimanche ou repas à thème	12,00 €
Repas visiteurs tarifs repas festifs	18,00 €
Autres	
Abonnement téléphonique	11,00 €
Abonnement Internet	5,00 €
Caution Hébergement permanent et temporaire	300,00 €

⇒ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10

Daniel ROUSSEAU
Secrétaire de séance



Antoine CHEREAU
Président



